



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 18 juin 2024

Délibération n° 2024-086

Le mardi 19 juin 2024 à dix-huit heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/06/2024.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle - BESSIERE Jean-Pierre - DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre - SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry -- VIDAL Isabelle - MARINOT Patrice - LAVERGNE Cécile - DARMON Alexandre - PASLIN Audrey

Absents excusés : M. VENANT Frédéric (pouvoir Mme Stéphanie SEGUINOT)

Secrétaire de séance : Mme Cécile LAVERGNE

Domaine et patrimoine – Acte de gestion du domaine public

Convention d'occupation du domaine public – Vente de coquillages sur la place Jean MOULIN

La place Jean MOULIN dispose de quatre emplacements pouvant être mis à disposition hors jour de marché (mardi) pour l'installation temporaire d'activités économiques.

Monsieur GAILLARD Matthieu a sollicité l'un des emplacements pour la vente de coquillages les dimanches matins du 23 juin au 1^{er} septembre 2024.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la création d'un marché de producteurs et artisans locaux depuis le 5 avril 2018 dont le jour officiel est fixé au mardi,

Considérant la décision n° 2019-023 du 27/03/2019 fixant les redevances d'occupation du domaine public relatives aux quatre emplacements de la place Jean MOULIN,

Considérant la demande de l'intéressée en date du 16 février 2024 pour un emplacement de 2 mètres linéaires accompagnée des justificatifs nécessaires et obligatoires,

Le conseil municipal DÉCIDE et VOTE par 12 voix POUR :

- d'Accorder un emplacement de 2 mètres linéaires à Monsieur GAILLARD Matthieu pour la vente de coquillages les dimanches matins du 23 juin au 1^{er} septembre 2024,
- d'Autoriser Madame le maire à signer la convention d'occupation du domaine public correspondante et jointe à la présente.

Publication dématérialisée du
Le Maire, Gwennaëlle PROST

2 5 JUIN 2024

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20240618-2024_086DE
Reçu le **2 5 JUIN 2024**

